



Remboursement - Annulation cours de sport

Par MoLing

Bonjour,

Début septembre, j'ai rejoint un club de sport proposant des cours de karaté. Lors de mon inscription, j'ai dû régler les frais de dossier, les cours (de septembre à juin) ainsi que la licence. Six semaines plus tard, en début octobre, le club a décidé d'annuler les cours en raison d'un nombre insuffisant d'adhérents. Par conséquent, j'ai légitimement demandé le remboursement de mes frais.

Actuellement, le club ne m'a remboursé que le montant correspondant aux cours effectués jusqu'à présent, sans prendre en compte les cours les mois COMPLETS de septembre et octobre. Notons que le premier cours en septembre était censé être "gratuit", et qu'en octobre, un seul cours a été dispensé. Le club soutient que les frais de dossier et la licence restent à ma charge.

Suite à une révision des conditions de vente et de remboursement que j'ai acceptées lors de mon inscription, je n'ai trouvé aucune mention du scénario de remboursement en cas d'annulation des cours par le club. Malgré ma demande répétée, le club refuse toujours de me rembourser. Ai-je le droit de réclamer ce remboursement, et quelles options s'offrent à moi ?

Merci pour vos conseils.

Par MoLing

Bonjour,

Je ne comprends pas votre retour.

J'ai reçu une réponse du club m'expliquant je ne serai pas rembourser des frais de dossier et de licence.

N'y a t-il pas d'autres solutions possibles avant de devoir consulter un avocat ?